



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Affaire suivie par :  
Nathalie FABRE  
cheffe du Service Régional de la Forêt et du Bois  
DRAAF Nouvelle Aquitaine  
tél : 05 56 00 42 78  
Mél : nathalie.fabre@agriculture.gouv.fr

Bordeaux, le 18 novembre 2020

## **Compte-rendu de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois**

**Objet** : Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) du 6 novembre 2020  
**P. J** : Tableau des membres présents lors de CRFB

Conformément aux mesures de confinement en vigueur au 6 novembre 2020, la majorité des participants à la CRFB participent par visio-conférence. Cette CRFB est co-présidée par Béatrice GENDREAU, Conseillère régionale représentant le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, et Philippe DE GUENIN, Directeur Régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt représentant Mme la Préfète de Nouvelle-Aquitaine.

Ouverture de la réunion par Béatrice GENDREAU qui procède à un appel avec vérification des pouvoirs pour constater le quorum (26 présents). Trois membres se rajouteront dans les premières minutes pour atteindre 29 présents et 33 votes (4 pouvoirs donnés).

Rappel de l'objet de la CRFB par Philippe DE GUENIN.

Tous les documents sont disponibles sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/CRFB-du-06-novembre-2020>

### ⇒ **Point 1 - modifications au projet de PRFB du 7 mars 2019**

Un projet de Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) a été élaboré et, comme le précise le Code Forestier et le Code de l'Environnement, soumis à plusieurs instances pour parvenir à la version modifiée présentée aujourd'hui. L'ensemble de ces étapes et les modifications éventuelles seront décrites lors de cette CRFB et un document final sera soumis au vote de cette assemblée.

**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine**  
Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916  
-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00  
Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00  
Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05.49.03.11.00  
Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Rappels des orientations du PRFB par Nicolas LECOEUR (DRAAF) – Bernard LAZARINI (Conseil régional) :

Nicolas LECOEUR et Bernard LAZARINI décrivent les bases réglementaires (Code Forestier et Code de l'Environnement) et la démarche nationale (Programme National de la Forêt et du Bois) déclinée en Nouvelle Aquitaine qui ont permis la construction du PRFB. L'ensemble des éléments chiffrés et processus de validation du PRFB, notamment le calendrier des démarches est décrit dans la présentation faite en séance.

Une évaluation environnementale du PRFB a été réalisée par le CEREMA.

Dans le cadre de la validation du PRFB les consultations prévues par la réglementation ont été réalisées :

- Saisine de l'Autorité Environnementale : Sur la base du PRFB et de l'évaluation environnementale, l'Autorité Environnementale a produit un avis après un dialogue avec les acteurs locaux. Des modifications ont été apportées aux documents. La DRAAF a produit un Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale qui précise les modifications apportées au PRFB et les réponses apportées à l'avis de l'Autorité environnementale.
- Consultation du public : Le bilan de la consultation du Public précise les propositions et les modifications opérées dans le document proposé au vote.

Propositions de modifications :

Les modifications en rouge et en vert soumises à l'avis de la CRFB ont été transmises dans le document intitulé « Propositions de modifications du projet de PRFB ».

Les modifications sont pointées :

- **en rouge : suite aux consultations**
- **en vert : mises à jour opérées par la DRAAF**

Concernant ces modifications, des précisions sont apportées quant à leur élaboration :

- Les propositions de la consultation du public n'évoquant pas le PRFB ont été examinées et font l'objet d'une réponse globale dans la synthèse, mais ce sont les contributions spécifiques au PRFB qui ont été examinées.
- Des précisions concernant la gouvernance du PRFB ont été apportées.
- Les indicateurs du PRFB sont enrichis.
- Une nouvelle fiche action est créée : 21 bis- présentée par Alain VEROT (DREAL); le but de la fiche est de développer et de renforcer les interactions entre la Forêt et les milieux naturels associés, de développer des bases partagées et enrichies sur ces questions.
- Les modifications de contexte du fait de l'introduction de la feuille de route NEOTERRA et d'un certain nombre d'actions qui font écho au PRFB ont été intégrées (Conseil Régional).
- Les enjeux environnementaux sont précisés.
- Une hiérarchisation des actions et des objectifs est introduite.

- Les mises à jour liées à des publications réglementaires ou prescriptives (exemple : SRADET) sont faites.

L'ensemble des modifications sont précisées et pointées dans le document transmis.

Nicolas LECOEUR, suite à la connexion de plusieurs participants précise après comptage que nous avons atteint le niveau de 29 participants pour 33 votes.

### Débat sur les modifications du PRFB

Le DRAAF rappelle le cadre des débats concernant le PRFB. Il s'agit d'un programme et non un plan : c'est un modèle de coordination entre les acteurs de la filière. Ce n'est pas un exercice où l'État et la Région fixeraient des règles à respecter. Ce n'est pas non plus un inventaire de prescriptions à respecter pour pouvoir bénéficier des aides. Le respect des obligations légales et réglementaires est fixé par la Loi et ses textes d'application. Il s'agit d'un programme élaboré collectivement permettant le bon fonctionnement de la filière.

Des modifications transmises après la transmission par le DRAAF des documents de séance, sont ensuite examinées :

- Concernant les modifications demandées par les représentants de la Profession (FIBOIS LdG) et portées par le SYSSO, en bleu dans le document transmis le 02/11/20 au vu des échanges, l'association France Nature Environnement (FNE) déplore la suppression du mot « clé » concernant le rôle des arbres morts pour la biodiversité.  
En parallèle, plusieurs représentants de la profession souhaitent ajouter « en restant vigilant sur le plan sanitaire ». Un débat sur ces points s'engage. Il ne se dégage pas de consensus, et les représentants de la profession à l'origine des modifications demandent à ce que les modifications portées par le SYSSO soient soumises au vote.
- Par ailleurs, l'impact de l'accroissement de la taille des exploitations forestières et les conséquences de la mécanisation font l'objet d'un débat entre les membres de la CRFB. FNE souhaite rappeler que ces éléments, à l'excès ou mal utilisés, peuvent avoir des impacts sur la biodiversité.  
Plusieurs participants rappellent que le PRFB a pour objectif d'augmenter la mobilisation de bois en forêt. Une bonne gestion forestière se fait dans le respect de l'environnement et la bonne utilisation d'engins forestiers plus respectueux de l'environnement permet d'augmenter la sécurité des intervenants sur les chantiers (Stanilas Stachura et CRPF).
- L'association FNE expose les autres modifications qu'elle souhaiterait apporter au texte. (voir diaporama)

En conclusion, le document intégrant les propositions de modification suivantes est soumis au vote :

- Les modifications demandées par les représentants de la Profession (FIBOIS LdG) et portées par le SYSSO, en bleu dans le document transmis le 2/11/20 au vu des échanges, sont intégrées en totalité.
- Des modifications minimales sont apportées suite à des remarques de l'URCOFOR (en p.8 URCOFOR Nouvelle-Aquitaine en lieu et place d'Occitanie et ajouter en p.37 l'URCOFOR au comité spécialisé).

- Stéphane COREE évoque p.31 le plan de développement des coopératives. S'agit-il d'un document général ou particulier à chaque coopérative ? Chaque coopérative a son propre plan de développement. On précise donc les plans de développement des coopératives.
- Les modifications demandées par FNE ne sont pas intégrées au document.

Vote :

Les 2 représentants des associations de protection de la nature votent "contre" le document proposé avec les modifications retenues.

Tous les autres votants votent "pour" ce document avec les modifications retenues.

**Résultat : 2 votes « contre », 31 votes « pour ».**

Philippe DE GUENIN conclut en indiquant que **la version du PRFB intégrant les modifications citées ci-dessus est approuvée par la CRFB.**

Elle sera transmise au ministère de l'agriculture et de l'alimentation en vue de la prise de l'arrêté ministériel correspondant.

Lors du vote, le DRAAF rappelle que le PRFB est un programme, dont il convient d'accepter collectivement les contraintes/orientations induites. Aussi, on ne peut pas s'affranchir des remarques des associations environnementales qui montrent que ce programme n'est pas encore perçu par tout le monde comme convergeant vers des objectifs environnementaux malgré les modifications apportées au texte. Il faut donc continuer le dialogue lors de sa mise en application. L'objectif de prélever du bois en forêt répond justement à des attentes environnementales.

La Chambre régionale d'agriculture porte une réflexion sur l'opportunité d'agir pour mettre en adéquation le PRFB et les moyens humains et financiers qui sont en baisse.

⇒ **Point 2 - lancement de la révision du SRGS par le CRPF**

Roland De Lary (CRPF) expose le processus qui débute de révision du Schéma Régional de Gestion Sylvicole – document cadre pour la gestion durable des forêts privées de la région Nouvelle-Aquitaine. Tous les éléments sont dans le diaporama projeté.

⇒ **Point 3 - composition de la commission Approvisionnement**

Nicolas Lecoeur (DRAAF) expose les modalités réglementaires, les objectifs et la composition de cette commission dont le nom complet est : « Commission prospective sur l'approvisionnement des industries de la première transformation du bois de la région Nouvelle-Aquitaine ».

Tous les éléments sont contenus dans le diaporama principal de la CRFB.

La CRFB est consultée sur ce point qui ne donne pas lieu à un vote.

Les échanges portent sur :

- l'intégration du représentant des Parcs Naturels Régionaux à cette commission du fait du rôle économique des PNR sur le territoire (avec les chartes forestières notamment).

- l'absence du FCBA (membre de la CRFB) dans la composition. Il est précisé que le FCBA sera invité à titre d'expert uniquement (sans droit de vote). Ceci pour éviter tout conflit d'intérêt à cet organisme qui pourra être prestataire de travaux confiés par la commission approvisionnement.

La Chambre Régionale d'Agriculture sollicite aussi sa participation qui se fera sous forme d'invitation ou par intégration à la commission.

Enfin Alliance Forêt Bois s'interroge sur l'état d'avancement des travaux de l'observatoire cité lors de ces échanges sur la commission approvisionnement.

La DRAAF, le Conseil Régional et les interprofessions (dans le cadre de leur programme d'action 2020) informent les membres de la CRFB des travaux en cours (les premiers résultats seront diffusés d'ici la fin de l'année), et rappellent l'objectif de production de fiches par groupes d'essences du PRFB accompagnées d'une note de conjoncture.

Ces travaux permettront aussi d'aborder certains items d'un tableau de bord simple qui évaluera la situation par rapport aux objectifs du PRFB = tableau des indicateurs de la page 105.

La DRAAF a mené le travail pour l'année 2019 et des discussions vont pouvoir être entamées sur le sujet.

**Le Secrétaire de la CRFB,**

  
**Philippe De Guénin**

Présents :

Structure	Fonction	Nom	Prénom	représenté ou pouvoir
1-DRAAF NOUVELLE AQUITAINE	1 M le DRAAF ou son représentant	de GUENIN	Philippe	
2-DREAL NOUVELLE AQUITAINE	2 Mme la DREAL ou son représentant	MEDARD	Alice-Anne	COMMENGÉ Christophe
	3 M le DREAL adjoint ou son représentant (environnement)	REGAD	Jacques	VEROT alain
3-DIRECCTE	4 Mme la DREAL adjointe ou son représentant (construction transport)	LASMOLES	Isabelle	COMMENGÉ Christophe
	5 M le DIRECCTE ou son représentant	APPREDERISS E	Pascal	AUSSEL Patrick-JUSTIN Patrick
4 - CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE	6 Mme la représentante du CR ou son suppléant	GENDREAU	Béatrice	
5 - Conseils départementaux	7 M le président du CD19 ou son représentant	COSTE	Pascal	
	8 M le président du CD24 ou son représentant	PEIRO	Germinal	
	9 M le président du CD33 ou son représentant	GLEYZE	Jean-Luc	
	10 M le président du CD40 ou son représentant	FORTINON	Xavier	Mme DEGOS Dominique
	11 M le président du CD17 ou son représentant	BUSSERAU	Dominique	
6 - URCOFOR	12 M le président de l'URCOFOR ou son représentant	CASTAN	Michel	MORABITO Laetitia
7 - PNR des Landes de Gascogne	13 M le directeur du PNR des Landes de Gascogne	OSPITAL	Pierre	LAFON Bruno
8 - CRPF NOUVELLE AQUITAINE	14 M le président du CRPF ou son représentant	LAFON	Bruno	DE LARY Roland
9 - ONF	15 M le directeur de l'agence landes Nord Aquitaine de l'ONF	CONSTANTIN	Eric	
10 - OFB	16 M le délégué régional de l'OFB ou son représentant	SURUGUE	Nicolas	
11 - ADEME	17 M le directeur régional de l'ADEME ou son représentant	POITEVIN	Lionel	AUFAURE Eric
12 - CRA	18 M le président de la CR d'agriculture ou son représentant	GRACIET	Dominique	CORNELISSEN Tony
13 - CRAM	19 M le président de la CR des métiers et de l'artisanat ou son représentant	GROS	Jean Pierre	
14 - CCI	20 M le président de la CR de commerce et d'industrie ou son représentant	CLEDEL	Jean-François	PROLONGEAU Eric
15- représentant de la propriété forestière privé	21 M le président de l'USSA ou son représentant	DORLANNE	Vincent	DUMONTET Eric
16 - membre du CC CRPF	22 M le président de Fransylva Limousin ou son représentant	PUYGRENIER	Jean-Patrick	BONNEAU Isabelle
17 - Représentant de la propriété forestière public	23 M le membre de conseil du CRPF	FLAMANT	Philippe	
18 - coopératives	24 M le président délégué de l'URCOFOR	BERTRAND	Jean-Michel	
19 - Entreprises de travaux forestiers	25 M le président de la coopérative forestière AFB ou son représentant	DE CERVAL	Henri	VIEBAN Stéphane
20 - Experts forestiers	26 M le président de l'association ETF NA ou son représentant	NAPIAS	Gérard	BALLARIN Christophe
	27 M le représentant les experts Forestiers de France	MESPLEDE	Jean-Noël	

21 - producteurs de plants	28	M le directeur de PLANFOR, représentant les producteurs de plants forestiers	BALLARIN	Christophe	
22 - Industries du bois	29	M le président de la scierie Archimbaud	ARCHIMBAUD	Jean-Pascal	
	30	M le responsable de l'approvisionnement à Panneaux de Corèze	STACHURA	Stanislas	
	31	M le président de l'Union des industries de transformation du bois	PACHA	Christian	CONSTANTIN Eric
	32	M le président de la FIBNA ou son représentant	GUIRAUD	François	LATOUR Stéphane
	33	M Lesbat, président adjoint de la FIBNA	LESBATS	Paul	
	34	M le président FIBOIS Nouvelle Aquitaine	RIBES	Christian	GUIVARCH Anne
	35	M le président de FIBOIS Landes de Gascogne	LAFON	Bruno	
24 - production ENR	36	M le directeur des achats chez DALKIA, représentant le SER	CRUCHON	Frédéric	
25 - représentants des salariés	37	M le représentant de la CGT	HUCK	Julien	
	38	M le représentant de la CPDT	GESSON	Didier	
	39	Mme la représentante l'union régionale FO en Nouvelle-Aquitaine	LAURON	Sandra	
26 - Usagers	40	M le représentant le comité régional de randonnée pédestre	BELONIE	André	STACHURA Stanislas
27 - associations de protection de l'environnement	41	Mme la représentante France Nature Environnement Sud-ouest-Atlantique	GOUANELLE	Colette	
	42	M le représentant France Nature Environnement Sud-ouest-Atlantique	GALLIOT	Michel	
28 - représentant des gestionnaires d'espaces naturels	43	M le représentant le CREN de Poitou-Charentes	FORMERY	Mathieu	
29 - fédération des chasseurs	44	M le président de la fédération régionale des chasseurs	GUEDON	Guy	
30 - Personnalités qualifiées	45	M le directeur de CBB [personnalité qualifiée]	COREE	Stéphane	
	46	M le gérant OENOWOOD international [personnalité qualifiée]	PETTEAUX	Alban	
	47	M le président de XYLOFUTUR [personnalité qualifiée]	CARTERET	Frédéric	MARC Vincent
	48	M le directeur de l'unité forêt à l'INRA-pierrotton [personnalité qualifiée]	PASTUSZKA	Patrick	
	49	M le directeur du pôle biotechnologies FCBA [personnalité qualifiée]	BAILLY	Alain	

présent

représenté

absent

pouvoir

En blanc, les personnes présentes sans vote